

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

**2024-078**SEANCE DU **MARDI 4 JUIN 2024**

*Le mardi 4 juin 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 29 mai 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 28
Nombre de Membres présents : 22	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstention : 0
	Non votant : 0

**PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Gilberte RICHER, Frédéric DAVIET.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Chantal BOISNIER pouvoir à Sophie LAGREE, Marc PLOUZEAU pouvoir à Daniel DAMMERY, Magali DEVAUD pouvoir à Christelle LAMBERT, Hélène BELLUT pouvoir à Eric MAUCORT, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN, Corinne RUFET pouvoir à Lucile VUILLERMOZ.

**ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Chantal BOISNIER, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Daniel DAMMERY

## Etat d'actualisation du volume d'heures pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par le Lycée François Rabelais : années 2022 et 2023

Une convention d'utilisation des équipements sportifs a été signée le 9 novembre 2021 entre la Région Centre-Val de Loire, le lycée Rabelais et la Ville de Chinon pour l'occupation des équipements sportifs de la Ville.

Un état d'actualisation du volume d'heures d'utilisation du plateau sportif est mis à jour chaque année pour l'année civile par le Lycée Rabelais. Les tarifs horaires émanent de la Région Centre-Val de Loire.

Le Volume d'heures d'occupation du plateau sportif de la Ville par le Lycée Rabelais, pour l'année **2022** s'élève à un montant total de **939.40 €** dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	NOMBRE D'HEURES	TARIF HORAIRE	MONTANT TOTAL
Plateau sportif	244	3,85 €	939.40 €
<b>TOTAL</b>			<b>939,40 €</b>

Le Volume d'heures d'occupation du plateau sportif de la Ville par le Lycée Rabelais, pour l'année **2023** s'élève à un montant total de **754.60 €** dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	NOMBRE D'HEURES	TARIF HORAIRE	MONTANT TOTAL
Plateau sportif	196	3,85 €	754.60 €
<b>TOTAL</b>			<b>754,60 €</b>

Pour rappel, l'occupation du plateau sportif par le Lycée Rabelais pour l'année 2021 s'élevait au montant total de 816.20 €, dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	NOMBRE D'HEURES	TARIF HORAIRE	MONTANT TOTAL
Plateau sportif	212	3,85 €	816.20 €
<b>TOTAL</b>			<b>816.20 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** les états d'actualisation du volume d'heures pour les années civiles 2022 et 2023 pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par le Lycée Rabelais ;
- **AUTORISE M. Le Maire ou le Conseiller Municipal délégué au Sport à les signer.**

Fait à CHINON, le 12 juin 2024

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 17/06/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.